

MAIRIE DE CHAMPANGES
Haute-Savoie

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le sept juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de CHAMPANGES, sous la présidence de Monsieur Renato GOBBER, Maire.

Présents : Renato GOBBER - Yves MICHOUX - Monique BUFFET – Benoit PEDRETTI - Brigitte GIOANNI-Christèle DECROUX- Nathalie CHAMOT- Rémy PIECUCH– Sophie BOCHET – GOURSAUD Agnès - RACIN Nicolas

Procuration : Martine GRENAT donne procuration à Monique BUFFET- Marlène CACHAT donne procuration à Christèle DECROUX- Georges GOURREAU donne procuration à Sophie BOCHET

Absent : Xavier LEMAN

Secrétaire de séance : Rémy PIECUCH

ORDRE DU JOUR

- Restauration scolaire : attribution marché fourniture et livraison de repas
- Subvention exceptionnelle FRS CHAMPANGES
- Urbanisme
- Informations diverses

PREAMBULE

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19h30

Monsieur Rémy PIECUCH est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 26 mai 2023. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1– RESTAURATION SCOLAIRE : ATTRIBUTION MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS

Monsieur le maire rappelle que le marché actuel concernant la livraison et la confection des repas pour la restauration scolaire de l'école des Sources prend fin le 31 août 2023.

Une consultation pour la confection et la livraison de repas en liaison froide a été lancée le 05 juin avec remise des offres au 29 juin 2023.

Vu la consultation lancée le 05 juin sur MP74 avec une remise des offres au 29 juin 2023

Vu le résultat de la consultation et de la dégustation

Le Conseil Municipal, est invité à délibérer :

DECIDE que le marché pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire de l'école des Sources est attribué l'établissement ESAT des Hermones. Il débutera le 04 septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 renouvelable deux fois par période d'un an sans que sa durée totale n'excède trois ans (2023-2026)

PRECISE que le prix du repas fourni pour l'année 2023/2024 est fixé à 4.80€ HT soit 5.03 € TTC. Il est révisable tous les ans.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au marché.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011, article 611 du budget principal.

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FRS CHAMPANGES

Monsieur le Maire expose que lors de l'assemblée générale du FRS de Champanges celui-ci a sollicité la commune pour une prise en charge partielle de leur reste à charge du montant de la facture d'équipements de la cuisine. Il précise que le montant initial était de 13 173€ et du fait des diverses remises accordées la somme de 4 200€ leur reste à payer. Monsieur le maire propose d'accorder à l'association FRS Champanges une aide exceptionnelle de 50% de cette somme soit 2100€ pour son projet d'aménagement d'une cuisine dans le local des vestiaires. Ce montant serait versé sous forme de subvention exceptionnelle. Cette proposition a été validée par la commission travaux.

Le Conseil Municipal, est invité à délibérer :

ACCEPTE le versement de la subvention exceptionnelle à l'association FRS Champanges pour un montant de 2100€.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater cette subvention au compte 65748.

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 13 Contre : Abstentions : 1

3– URBANISME

Les autorisations de l'urbanisme délivrées depuis le conseil municipal du 26/05/2023 sont les suivantes :

PA : néant

CU opérationnels : néant

DP : FAVORABLES

23B0016 : IMANDT Jean – 811 route du Val d'Abondance – pose de panneaux photovoltaïques

PC : FAVORABLES

23B0002 : GOBBER / CHARPE - chemin du Billiat – construction d'une maison individuelle

23B003 : TOMAZ - route d'Evian - construction d'une maison individuelle

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- lancement de la consultation pour le trottoir route d'Evian : monsieur le maire informe l'assemblée des différentes subventions qui ont été sollicitées et validées.

- Subventions trottoir route d'Evian: marché estimatif : 571 000€

Département CDAS : 100 000€ Convention Département : 194 600€ Etat DETR : 130 000€

CCPEVA : 45 000€ (pour 3 arrêts) TOTAL : 489 600

Part de la commune sur l'estimation $571\ 000 - 489\ 600 = 81\ 400€$

20% obligatoire : $571\ 000 \times 0.20 = 114\ 200€$

- Antenne relais : monsieur le maire sollicite le conseil municipal concernant la poursuite du projet d'implantation d'une antenne relais. Après échange, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de mise en œuvre du dispositif de couverture téléphonique sur la commune de Champanges. Etude de faisabilité pour une autre implantation (clocher).

- installation de la fibre : Monsieur le maire informe de l'aménagement de la fibre, après négociation auprès de la société sans cout pour la collectivité, de l' Ecole des Sources et des locaux commerciaux (ancienne

école). Pour information un devis avait été demandé à ORANGE : Installation cuivre : 2400€ ttc- fibre 5300€ ttc

- Locaux professionnels : Monsieur la maire fait un état des locations : au RDC –Activité kinésiologie-naturopathie et chiropractie. A l'étage –Activité : Tatoueur - facilitatrice de la relation client en immobilier neuf –coiffure et onglerie pour septembre. Ces activités ont débuté depuis mi-juin.

- Eclairage Public : Monsieur le maire informe de la continuité du programme GER tranche 3, secteur rue de Savoie –Saint –Urbain.

- avancement crèche : Monsieur le maire informe que suite au sondage demandé par la CAF, il y a eu plus de 60 réponses positives. La responsable du projet a indiqué que la CAF validait le projet. Ouverture prévue octobre /novembre 2024.

-Personnel communal : monsieur le maire informe de l'octroi de deux congés grave maladie pour deux agents. Deux agents ont été recrutés pour assurer les emplois des deux agents absents. Suite au départ d'Alexandra –un nouvel agent prendra ces fonctions fin aout.

-Prime « pouvoir d'achat ». Monsieur le maire informe l'assemblée que le gouvernement a annoncé une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » pour les agents de la fonction publique touchant moins de 3 250 euros brut. Son montant sera dégressif en fonction du salaire, allant de 300 à 800 euros brut. Cette prime ne pourra concerner que les agents recrutés avant le 1er janvier 2023 et présents au 30 juin 2023.

- pour les fonctionnaires territoriaux la décision du versement ou non de cette prime revient au conseil municipal (délibération à prendre avant fin d'année) Les plafonds seront les mêmes que dans la fonction publique de l'État, « en application du principe de parité »,

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée 22/09/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le maire
Rénato GOBBER

La secrétaire de séance
Rémy PIECUCH



